



## Édito

En 2019, les agents de la DDTM se sont particulièrement investis sur les questions de sécurité, que ce soit sur le volet routier, avec « Les arènes de la sécurité routière » qui ont réuni 4 000 collégiens à Nîmes, ou sur le plan de la défense des forêts contre l'incendie lors d'une saison caniculaire.

Ces conditions climatiques inédites ont fortement touché de nombreuses exploitations agricoles ce qui a conduit les services de l'Etat et la DDTM en particulier à mettre en place des dispositifs d'aide exceptionnels.

Par ailleurs, sur le volet habitat, la DDTM a conduit un travail particulier sur les copropriétés dégradées, confirmant notamment la pertinence d'une ORCOD-IN sur les copropriétés nîmoises, qui serait la première hors Île-de-France. Toujours sur ce volet habitat, on peut souligner la mise en place du permis de louer à Vauvert, la première ville dans le Gard à mettre en place ce dispositif.

Les agents de la DDTM se sont également mobilisés, avec leurs partenaires sur les questions de qualité, notamment celle de l'air dans le cadre bâti. De la qualité, il en était également question lors de la sensibilisation conduite par la DDTM à la démarche Eco-quartier, avec la participation de l'Agence d'urbanisme Nîmes-Alès, à l'attention de nombreux élus et techniciens.

Ce sont là quelques exemples, forcément réducteurs, qui illustrent l'engagement des agents de la DDTM, que je souhaite remercier ici, pour leur mobilisation sur tous les champs de l'aménagement et du développement durables des territoires gardois.

André HORTH  
Directeur de la DDTM

## LES ARÈNES DE LA SÉCURITÉ

Sécurité routière

Jeudi 18 avril 2019, en présence du Délégué Interministériel à la Sécurité Routière, plus de **4 000 collégiens et lycéens** venus de 24 établissements scolaires du Gard, ont assisté aux « arènes de la sécurité routière » dans l'amphithéâtre nîmois mis gracieusement à disposition par la Ville de Nîmes.

L'objectif de cette journée était que les jeunes ne puissent pas repartir en disant « je ne savais pas ».

Trois crash-tests à 50 km/h, présentés par les cascadeurs de la société Drag'Auto étaient au programme :

**1° - Voiture contre piéton**, la démonstration insistait sur la responsabilité partagée, les dangers liés à l'utilisation par les automobilistes de distracteurs mais aussi des écouteurs pour les piétons.

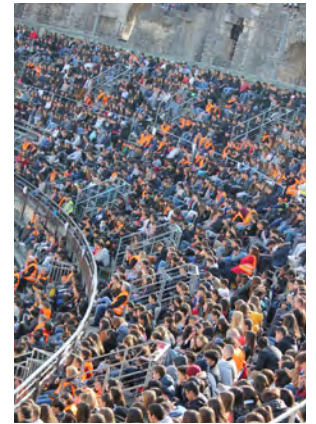
**2° - Voiture contre scooter**, afin de sensibiliser sur le port des équipements de sécurité et la vigilance partagée.

**3° - Voiture contre voiture**, afin de respecter le port de la ceinture de sécurité notamment aux places arrières. Renouveler et marteler le message reste nécessaire.

Chaque crash-test, illustration d'un accident réel, était accompagné du récit des personnes victimes de ces drames de la route, et complété par l'intervention des services de gendarmerie, de police et les sapeurs pompiers du Gard.

**260 enseignants, 150 volontaires, 5 associations, 5 entreprises** ont assuré l'organisation et l'encadrement de cette action, coordonnée par la cellule Sécurité Routière de la DDTM.

La réussite des « arènes de la sécurité routière » se résume en une idée : esprit d'équipe. Grâce aux nombreux bénévoles, à la société de sécurité, au cabinet du préfet du Gard, à la DSDEN, et à l'intervention des prestataires, il a été possible de mettre en place cette opération, de garantir la qualité des prestations et la sécurité des élèves dans le site unique que sont les Arènes de Nîmes.



Sécurité  
routière

LES CHIFFRES  
DE L'ANNÉE  
2019

16 269

examens de permis  
de conduire



443

accidents  
corporels

54  
tués

583  
blessés

## MODERNISATION DE L'ÉPREUVE PRATIQUE DU PERMIS DE CONDUIRE

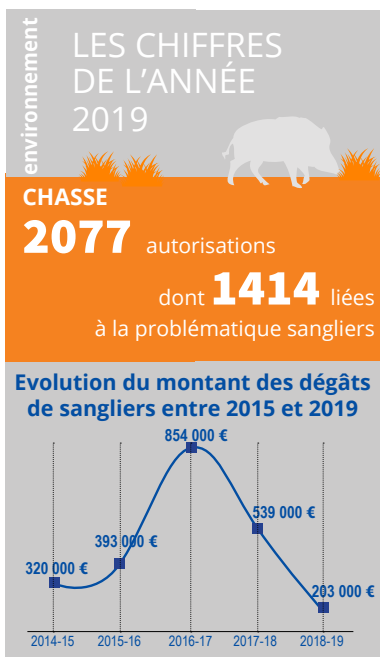
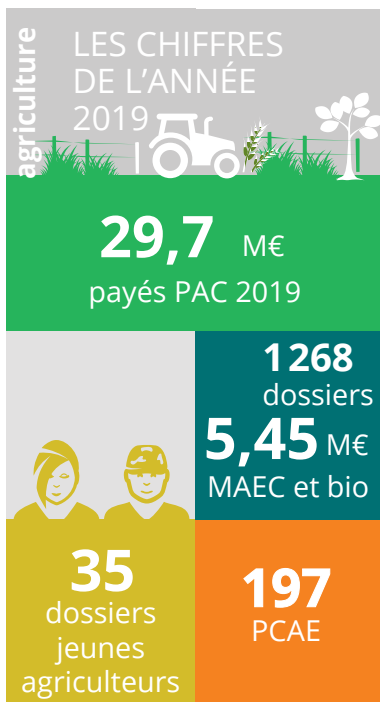
Sécurité routière

Le Premier ministre Édouard Philippe a annoncé le jeudi 2 mai 2019, **10 mesures** permettant un meilleur accès à un permis de conduire moins cher. Le Gard fait partie des 5 départements sélectionnés pour expérimenter à partir de janvier 2020 la nouvelle plateforme de réservation en ligne des places d'examen pratique.

Cette plateforme permettra à chacun de réserver sa place d'examen en ligne. L'objectif est de bénéficier de délais maîtrisés, d'une date d'examen choisie à l'avance et ainsi d'augmenter ses chances de réussite.



Cette expérimentation, permettra de vérifier la meilleure adéquation entre l'offre et la demande tout en responsabilisant les candidats quant à leur niveau de préparation.



## Sécheresse de l'été 2019

### AGRICULTURE GARDOISE : DES MESURES EXCEPTIONNELLES

L'agriculture gardoise a été durement touchée fin juin par des conditions climatiques exceptionnelles avec l'arrivée précoce d'une vague de chaleur atteignant des températures records, une forte sécheresse et la succession d'incendies durant l'été.

La DDTM a estimé à **plus de 25,3M€** la perte de chiffre d'affaires pour toutes les filières agricoles entraînant une perte nette de revenus de 21,13M€ notamment en viticulture, blé dur, abricots et melons. Face à cette situation le préfet a réuni le 18 juillet et le 25 septembre 2019 l'ensemble des organisations professionnelles agricoles et des organismes partenaires dans le but de faire un état des lieux des dégâts et des mesures d'urgence à mobiliser en faveur des agriculteurs sinistrés.



#### Plusieurs dispositifs ont été activés en faveur des agriculteurs touchés :

Prise d'un arrêté préfectoral permettant l'achat de vendange fraîche pour les viticulteurs de 283 communes viticoles du Gard ; déclenchement de la procédure calamités agricoles pour les températures excessives et la sécheresse 2019 avec constitution d'un dossier de demande de reconnaissance « calamités agricoles » pour les pertes de récolte fourragères qui a reçu un avis favorable du comité national de gestion des risques en agriculture pour des indemnisations qui devraient être versées en 2020 aux éleveurs éligibles ; mise en place d'une enveloppe de **1 033 489€** pour la prise en charge de cotisations sociales des exploitants agricoles dans le cadre du Fonds d'action sanitaire et social de la MSA ; report de paiement de la taxe sur le foncier non bâti au 31 décembre 2019, mise en place d'une exonération partielle de cette taxe de 30 et 65 % selon l'importance des pertes pour les viticulteurs et éleveurs et d'une exonération totale pour les parcelles touchées par les incendies ; traitement différencié et particulièrement attentif par la MSA et la DDFIP de la situation sociale et fiscale des exploitants agricoles touchés par les incendies ; mise en place d'une procédure dérogatoire à l'utilisation des jachères pour l'alimentation des élevages touchés par la sécheresse ; mise en place par les banques de mesures d'aide en trésorerie (année blanche et/ou des prêts à court terme à taux bonifiés ou des prêts de consolidations).



## Incendies de l'été 2019

### DÉVELOPPER UNE VÉRITABLE CULTURE DU RISQUE

Les incendies de l'été 2019 ont été les plus graves depuis 29 ans, avec un pilote de tracker décédé, 16 maisons touchées par les flammes et **1 100 ha de forêts détruits**. Les incendies de végétation ont également touché des secteurs non forestiers. Les étés très chauds et secs vont se multiplier. Les messages pour faire connaître les comportements à risques (cigarette, barbecues, travaux provoquant des étincelles) ont été renforcés par la DDTM et le SDIS. La culture du risque incendie reste insuffisamment développée dans le Gard. Coordonnés par la DDTM, les divers services de police de l'environnement ont dressé 75 procès-verbaux pour des infractions en lien avec le risque d'incendie durant l'été 2019. L'été 2019 valide la politique préfectorale visant à faire respecter les obligations légales de débroussaillage pour tous les bâtiments et réseaux de transport situés à moins de 200 mètres d'une forêt ou d'espaces de garrigues. Le débroussaillage reste la première mesure de sécurisation des personnes et des biens. **89 % des communes** ont défini un plan d'action en conseil municipal. La DDTM a encore diligenté plus de 1000 contrôles pour accompagner l'effort des communes, qui sont responsables du contrôle de la mise en œuvre de cette obligation.

La DDTM gère en direct plus d'1 million d'euros de crédits destinés à la prévention contre les incendies de forêt.

## UNE ACTIVITÉ IMPORTANTE SUR LES COPROPRIÉTÉS DÉGRADÉES

### Le Plan de sauvegarde de la galerie Wagner, quartier Pissevin à Nîmes

Les 8 copropriétés concernées totalisent **447 logements et 193 commerces**. L'objectif est de redresser financièrement et de réhabiliter une partie de ces copropriétés et d'en démolir une autre partie (40 logements et 108 commerces). Globalement, **19 M€ de travaux** seront réalisés, dont plus de 9 M€ financés par l'ANAH.

### Le Projet d'Opération de Requalification des Copropriétés Dégradées d'Intérêt National (ORCOD-IN)

L'Établissement Public Foncier Occitanie a été missionné par une lettre du ministre du logement du 24 décembre 2018 pour préfigurer une ORCOD-IN sur le quartier Pissevin. Deux études pré-opérationnelles ont été lancées en 2019 sur la copropriété Soleil Levant (527 logements) et sur la copropriété Lou Cigaloun (116 logements). Elles confirment le potentiel pour une ORCOD-IN. Nîmes deviendrait alors le premier site, hors Ile de France, à bénéficier de ce dispositif.

### La Copropriété Les Grillons (82 logements et 17 commerces), quartier Mas de Mingue à Nîmes

En 2019, la DDTM a accompagné la ville dans la rédaction de sa convention opérationnelle dont la signature interviendra en octobre 2020.

### La Copropriété le Montcalm (62 logements et 12 lots commerciaux) à Vauvert

Financièrement très fragile, cette copropriété a un besoin de travaux important. La convention d'OPAH-CD a été signée le 17 décembre 2019. L'objectif consiste à redresser financièrement la copropriété et à réaliser des travaux d'amélioration du bâti. L'opération ressort à 2,05 M€ dont 1,2 M€ financés par l'ANAH.

Par ailleurs, d'autres copropriétés restent sous surveillance dans le département... autant de nouvelles interventions en perspective pour 2020.

## 1<sup>ER</sup> PERMIS DE LOUER DANS LE GARD

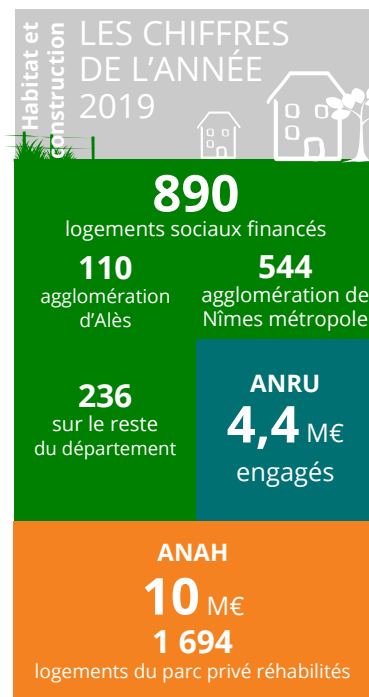
A titre préventif, les élus disposent d'un moyen efficace pour lutter contre l'habitat indigne : le permis de louer. Pour les logements concernés, les bailleurs doivent demander une autorisation ou faire une déclaration avant de louer, à défaut, des sanctions sont encourues. Première ville du Gard à mettre en place ce permis de louer depuis le 6 octobre 2019, la commune de Vauvert a déterminé le centre ancien comme périmètre de mise en œuvre après délibération de la communauté de communes de Petite Camargue compétente en matière d'habitat.

La commune a choisi le régime de l'autorisation préalable de mise en location.

Le pôle de lutte contre l'habitat indigne, animé par la DDTM, a accompagné la commune et son expert afin de bien identifier les partenaires gardois qui luttent contre l'habitat indigne et ainsi mieux coordonner son action.

Après 3 mois de mise en œuvre, l'expert a répondu à **24 demandes d'autorisation de mise en location** (dont 9 de particuliers et 15 d'agences immobilières) :

- 7 ont fait l'objet d'un refus
- 7 ont été classées en orange (accordées avec anomalies à suivre)
- 8 demandes ont été autorisées
- 2 demandes restaient à traiter en fin d'année.



Signature convention OPAH - décembre 2019



## CONFÉRENCE SUR LA QUALITÉ DE L'AIR INTÉRIEUR



Conférence qualité de l'air intérieur

Sur la thématique du cadre bâti, en plus de ses missions de contrôle, la DDTM a aussi une action d'animation et d'information auprès des différents acteurs du domaine. La qualité de l'air intérieur (QAI), à la croisée des enjeux de santé publique et de la qualité de la construction fait l'objet d'une série de mesures réglementaires visant à mieux prendre en compte la santé des usagers des bâtiments. La conférence sur la QAI du 24 sept. 2019, organisée à l'IUT de Nîmes par la DDTM avec l'appui de la DREAL Occitanie et de l'ARS a réuni une soixantaine de personnes, représentant des collectivités, élus ou techniciens, des professionnels de santé, des architectes, promoteurs immobiliers, bureaux d'études, entreprises, ainsi que l'éducation nationale.

Les présentations et les échanges ont permis de mettre en évidence les enjeux et les responsabilités des différents acteurs concernés par la QAI, et au-delà des aspects réglementaires les témoignages ont rappelé que celle-ci était l'affaire de chacun au bénéfice de tous.

### Affaires juridiques

## LUTTE CONTRE LES CONSTRUCTIONS ILLICITES

La lutte contre les constructions illégales se poursuit grâce à la ténacité des agents de l'unité des affaires juridiques. L'activité reste soutenue avec la transmission de **116 nouveaux avis** aux parquets de Nîmes et Alès sur les infractions au code de l'urbanisme et par l'instauration par le Tribunal de Grande Instance de Nîmes d'audiences correctionnelles dédiées au traitement des infractions au code de l'urbanisme.

Ce type d'audience outre l'effet pédagogique, permet de traiter, par un magistrat spécialisé de 15 à 20 affaires par séance. Dans ce cadre, 98 affaires ont pu être évoquées devant le tribunal correctionnel de Nîmes en 2019. Un outil qui illustre l'excellence de nos relations de travail avec la justice pour essayer d'endiguer ce fléau nuisible notamment à la protection des espaces naturels et agricoles du département.

### Eco-quartiers

## Une journée sur le terrain pour inciter les élus à se lancer dans des projets de qualité

La DDTM 30/SATSU a organisé avec l'appui de l'Agence d'urbanisme Nîmes-Alès, une visite d'opérations s'inscrivant dans la démarche nationale de labellisation Ecoquartier. 50 personnes ont pu découvrir, le 3 juin 2019, 4 opérations Eco-quartiers autour de Montpellier.

Cette journée s'adressait aux maires et services d'urbanisme ainsi qu'aux chargés d'étude de planification de la DDTM, en présence de la direction de la DDTM, des 3 SATs, de l'architecte et du paysagiste conseils, de l'EPF Occitanie, de la DREAL Occitanie et de l'Agence d'Urbanisme. Elle a été l'occasion d'échanger entre élus, porteurs de projets, acteurs et professionnels de l'aménagement notamment sur la genèse des opérations, les objectifs, l'articulation avec les politiques d'aménagement durable, les principes d'aménagement et les modes opératoires. Les acteurs ont fait part de retours d'expériences sur les aspects spécifiques de la maîtrise d'oeuvre urbaine et la gestion/promotion des opérations.

Cette journée est une première étape dans l'accompagnement des Territoires. Elle va se poursuivre par d'autres actions à destination des communes désireuses de rentrer dans une démarche de développement urbain soucieux de la qualité des projets.



### LES CHIFFRES DE L'ANNÉE 2019

#### ACCESSIBILITÉ

**3 376** agréments Ad'AP recues et traitées depuis 2015

#### CONSTRUCTIONS ILLICITES

**116** avis transmis au parquet  
**102** affaires audiences

**PUBLICITÉ ILLICITE**  
**683** rappels réglementaires

### LES CHIFFRES DE L'ANNÉE 2019

#### LOI SUR L'EAU

**149** déclarations instruites

#### IOTA

**138** avis sur projets

#### AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE

**17** dossiers instruits

#### PAPI

**2,58** M€ engagés

#### PPRI

**161** avis hydrauliques

Pour en savoir + : [www.gard.gouv.fr](http://www.gard.gouv.fr)